

# TOPCOMPETITIE TOPCOMPETITION 2026

## Règlement TOPCOMPÉTITION FILLES U17 – SPECIFICITES BELGES

### **1 EPREUVES COMPTANT POUR LA TOPCOMPETITION**

La Topcompetition est un critère individuel de régularité des courses U17 dans les différentes disciplines, dans lequel les coureuses de nationalité belge participent, outre aux courses sur route prévues dans le règlement général, aux courses suivantes.

Les épreuves mentionnées ci-après feront partie de Topcompétition filles U17 2026:

#### **1.1 Epreuves sur piste:**

Celles-ci sont disputées avec des vélos de piste. Toutes les épreuves se déroulent au VWEM (Centre Cycliste Eddy Merckx) à Gand / Velodroom Limburg – Heusden-Zolder.

20-21-26-27-28 décembre 2025: CB disciplines individuelles & Omnium

17 janvier 2026: Meeting omnium

24 janvier 2026: Meeting omnium

#### **1.2 Cyclo-cross:**

Ceux-ci sont disputés avec des vélos conformément le règlement de cyclo-cross.

3 janvier 2026: Vilvoorde

10-11 janvier 2026 : CB à Beringen

25 janvier 2026 : Izegem (Emelgem)

#### **1.3 Epreuves de MTB:**

Celles-ci sont disputées avec des vélos de mountainbike.

TBC : TBC

TBC : TBC

TBC : CB cross-country

# TOPCOMPETITIE TOPCOMPETITION 2026

## Règlement TOPCOMPÉTITION FILLES U17 – SPECIFICITES BELGES

### **2 PARTICIPATION**

#### **2.1 Candidatures et conditions générales**

Les épreuves sur piste, de MTB et de Cyclo-cross comptant pour la Topcompétition filles U17 sont disputées comme épreuve individuelle. La participation est libre, il n'y a pas de sélection, les coureurs y participent à titre individuel.

### **3 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES**

#### **3.1 Epreuves Piste-,VTT et cyclo-cross**

L'inscription se fait sur place, sauf pour les épreuves sur piste et cyclo-cross, le CB de cyclo-cross et le CB de MTB, où les inscriptions se font à l'avance.

### **4 CLASSEMENTS**

- Au minimum 50% des épreuves reprises au calendrier sous le point 1(route et courses de côtes) doivent avoir été disputées pour qu'un classement final soit établi.
- Tous les coureurs participantes entrent en ligne de compte pour les classements ci-après. Tous les barèmes des points sont attribués selon les résultats réels (scratch).

**Publication des classements: une mise à jours de tous les classements sera publié sur [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be) comme suit:**

- ***avant le début de la saison sur route (au plus tard le 15/02/2026), soit après les épreuves sur piste et les cyclo-cross comptant pour la Topcompétition filles U17 ;***
- ***ensuite après chaque épreuve (sur route) de la Topcompétition filles U17.***

#### **4.1 Epreuves sur route:**

##### **4.1.1 Classement général individuel 'meilleur belge' (épreuves sur route)**

Au leader du classement général individuel des épreuves sera remis un maillot jaune de leader.

##### **4.1.2 Classement individuel des Jeunes 'meilleur belge' (réservé aux U17 de 1<sup>ère</sup> année)**

Au meilleur jeune du classement général individuel au points un maillot rouge de leader en tant que « Meilleur Jeune » sera remis.

#### **4.2 Epreuves sur piste, de cyclo-cross et de MTB:**

Les points afférents à ces différentes disciplines seront comptabilisés après la dernière épreuve de la discipline concernée.

Pour le classement général individuel final les points suivants peuvent être remportés :

##### **4.2.1 Epreuves sur piste:**

Omnium: disciplines à déterminer. Dotées de points pour les **25** premiers coureurs dans chaque Topcompétition U17 et au CB des disciplines individuelles, selon le barème suivant : **1<sup>er</sup> coureur 30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt jusqu'au dernier coureur.**

##### **4.2.2 Cyclo-cross:**

# TOPCOMPETITIE TOPCOMPETITION 2026

## Règlement TOPCOMPÉTITION FILLES U17 – SPECIFICITES BELGES

Dotés de points pour les **25** premiers coureurs dans chaque Topcompétition U17 selon le barème suivant : **1<sup>er</sup> coureur 30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt jusqu’au dernier coureur.**

### 4.2.3 Epreuves de MTB:

Dotés de points pour les **25** premiers coureurs dans chaque Topcompétition U17 selon le barème suivant : **1<sup>er</sup> coureur 30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt jusqu’au dernier coureur.**

### 4.3 Classement général individuel final ‘meilleur Belge’:

- Le classement général individuel ‘meilleur Belge’ de la Topcompétition filles U17 sera établi en additionnant les points remportés dans les différentes disciplines. Pour les disciplines annexes (piste, cyclo-cross, MTB) le barème suivant est d’application: **30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt.** Il est veillé à ce que la répartition des points se fasse idéalement dans la proportion suivante : 2/3 pour les courses sur route et 1/3 de compétitions annexes. Ce ratio est fixé avant le début de la compétition et reste inchangé.
- Les coureurs classés ex aequo au classement général individuel final de la “Topcompétition filles U17” seront classés selon la meilleure place remportée dans la dernière épreuve.
- Classement général final individuel : des prix seront attribués pour le top 10 selon le classement général final individuel de la “Topcompétition filles U17”.

### 4.4 Classement général final des Jeunes ‘meilleur Belge’:

- Les 10 premiers jeunes coureurs (U17 1<sup>re</sup> année) au classement général individuel final entrent en ligne de compte pour le classement général final des Jeunes.
- Classement général des jeunes : des prix seront attribués pour le top 10 selon le classement général final des jeunes de la “Topcompétition filles U17”.

## **5 DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS NON PREVUS**

Tous les différends, contestations ou cas non prévus concernant l’organisation et le système des points de la Topcompétition filles U17 sont de la compétence exclusive de la Commission route. Les décisions afférentes prises par la Commission route sont irrévocables et sans appel.